LES FRICHES URBAINES

au secours des pollinisateurs

TEXTE ET PHOTO DE GUILLAUME LEMOINE



Savoir utiliser les friches urbaines déconstruites et temporairement disponibles pour favoriser le retour de la biodiversité en ville, notamment celle des pollinisateurs, c'est possible!

L'exemple primé de l'Etablissement Public Foncier Nord – Pas de Calais ouvre la voie à de nouvelles initiatives aptes à fleurir des zones généralement peu attractives pour l'homme et la faune...

Les friches sont une constance des anciennes régions industrielles. Elles font alors l'objet de nombreuses attentions et projets pour permettre le re-développement des villes lorsque le foncier disponible est souvent rare, donc cher. Dans d'autres secteurs moins convoités, les politiques de planification encouragent les opérations de requalification et de renouvellement urbain afin de redynamiser les quartiers en difficulté. Le recyclage des friches qu'il soit réalisé par les acteurs privés (promoteurs immobiliers) ou par les structures publiques (collectivités, sociétés d'économie mixte et établissements publics fonciers) vise également à réduire notre consommation d'espaces agricoles et naturels et à limiter l'artificialisation de notre territoire. On estime en effet que la consom-

mation des terres agricoles pour un pas de temps de 7 ans (voire 10 ans lorsque nous sommes vertueux) correspond à celle de la surface moyenne d'un département français. 5,1 millions d'hectares étaient déjà artificialisés en 2015, soit 9,3% de la surface de la France métropolitaine.

Dans l'espace urbain, les friches disparaissent ainsi au rythme des opérations de renouvellement, mais il s'en crée malheureusement en permanence suite aux difficultés économiques de nombreux territoires, à la relocalisation des entreprises et commerces à la périphérie de villes et aux départs de certains de ses habitants vers des secteurs et régions plus attractifs. Dans certains cas, les friches peuvent rester de nombreuses années en attente d'affectation, même lorsque les premiers travaux

La friche : un espace composite aux sols hétérogènes (ici à Wattrelos)



Inventaire et localisation GPS de la flore patrimoniale



LE PRIX DU GÉNIE ÉCOLOGIQUE

Ce prix qui récompense les meilleures initiatives françaises de génie écologique (techniques de restauration écologique d'écosystèmes, d'habitats ou de communautés animales ou végétales par et pour le vivant) a été attribué par la Direction de l'eau et de la biodiversité du ministère de la Transition écologique et solidaire, le centre de ressources Génie écologique de l'Agence française pour la biodiversité (AFB) et l'Association fédérative des acteurs de



l'Ingénierie et du Génie Écologique (A-IGEco). Divers acteurs ont également participé à la réflexion et aux réalisations de l'EPF Nord – Pas de Calais, comme les entreprises Ecosem (Wallonie) et Norenvert (Nord) ainsi que l'association RBA (Réseau Biodiversité pour les Abeilles) et sont associés à la reconnaissance apportée.

de remise en état (destruction des bâtiments) ont été faits. Dans ce cas, ainsi que sur les espaces non bâtis de grands ensembles immobiliers en déshérence, les dynamiques naturelles notamment de colonisation végétale s'expriment avec force et beauté. Ce « ré-ensauvagement » dans l'urbain peut prendre diverses formes en fonction de la nature des sols en place (décapés, remblayés, pollués...), de l'âge de la friche et de sa situation dans le paysage urbain, des éléments de la trame verte situés à proximité (espaces verts, talus d'infrastructure, espaces naturels) et de l'efficacité des connections écologiques existantes entre les divers éléments de « nature » présents dans la ville.

DES VÉGÉTATIONS D'ASPECTS TRÈS VARIÉS ET SOUVENT COSMOPOLITES

Les sols des friches et délaissés sont souvent caractérisés par l'histoire « industrielle » ou urbaine des lieux. Ces espaces artificialisés sont fortement minéraux (pavés, enrobés, ballasts) et correspondent souvent à des zones remblayées avec des gravats et bétons concassés. Ces « technosols » présentent alors de fortes contraintes pédologiques, écologiques et agronomiques qui vont influencer la nature des « habitats » ainsi que des faunes, flores voire fonges (communauté des champignons) qui s'y installent. Les végétations qui se développent spontanément dans les friches sont de différents types. À côté des espèces dites rudérales, typiques des zones de décombres et des ruines riches en azote, comme les orties, chardons, morelle noire, chénopode blanc, armoise... qui colonisent les sols plus ou moins naturels et plus ou moins eutrophes

(très riches en éléments fertilisants) suite à des dépôts d'ordures et de matières organiques, c'est principalement une flore thermophile (qui aime la chaleur), caractéristique des substrats chauds, que l'on recense dans les espaces artificialisés des villes. Molènes, panais, orpins, carottes sauvages, millepertuis, vipérine, résédas, picrides, épervières, pourprier, centranthes, diplotaxis ... s'y rencontrent abondamment. Les grandes villes, lieux cosmopolites par excellence, accueillent également une quantité d'espèces exotiques voire envahissantes dans leurs friches et espaces délaissés qui correspondent souvent à des espaces perturbés. Dans ces espaces



Friche urbaine à Buddleja.



Semis (Saint-Liévin à Wattrelos)

bousculés, la flore régionale, moins adaptée laisse alors la place aux exotiques plus compétitives. Les végétations des villes présentent donc de joyeux mélanges d'espèces végétales et animales d'origines géographiques diverses. Quels qu'en soient l'endroit et le continent concernés, sous une même latitude (donc sous un climat proche), la flore des villes s'homogénéise avec une grande part d'espèces qui deviennent elles aussi cosmopolites. La présence des renouées du Japon et de Sakhaline, ambroisie à feuilles d'armoise, solidage du Canada, onagres, asters, érigérons, conyzes et galinsogas divers, séneçons luisant et du Cap, ailanthe glanduleux, arbre à papillons, robinier faux- acacia, vignes-vierges,... sont de permanents rappels aux voyages que les plantes ont réalisés et aux nombreuses introductions volontaires ou involontaires dont elles ont fait l'objet. Elles nous informent également qu'il y a souvent qu'un pas à franchir pour que la belle exotique ne devienne en fin de compte une peste dont il est impossible de se séparer.

UNE SITUATION PEU APPRÉCIÉE

Jusqu'à présent cette description de la « nature » en ville, ne devrait pas trop nous gêner, sauf que dans de certains cas, les végétations urbaines qui s'installent dans les friches, en attente du projet urbain, peuvent poser quelques problèmes aux habitants, aux collectivités et aux aménageurs. D'abord, la présence de plantes des décombres (rudérales) bien que supports de vie, utiles et parfois alimentaires, peut déplaire et nuire au cadre de vie des riverains. La présence de hautes herbes (ortie, chardons, armoise, ...) réclame des opérations d'entretien, comme le broyage régulier de la végétation ou échardonnage, opérations souvent couteuses et peu écologiques. Après les grandes herbes, les friches sont colonisées par les saules, bouleaux et érables sycomores, en plus des espèces d'arbres et d'arbustes exotiques précédemment cités. Les massifs boisés, nouvellement implantés, peuvent également devenir vite anxiogènes pour les élus et les habitants, qui craignent



Linaire couchée dans les friches



Dans une friche thermophile à La Madeleine (59), bugle de Genève.



Ancienne gare Saint-Sauveur à Lille



Flore des espaces minéralisés (onagre et millepertuis)

UN OUTIL EFFICACE, L'EPF!

En Nord et Pas-de-Calais (région des Hauts-de-France), EPF ou Établissement Public Foncier Nord-Pas de Calais, est un outil du renouvellement urbain par le recyclage des friches industrielles et urbaines. Sa mission première est de réaliser des acquisitions foncières et de procéder à la déconstruction d'anciens espaces bâtis, voire au traitement des sources de pollution concentrées, pour permettre la production de logements notamment sociaux.

L'EPF a ainsi traité en 28 années d'existence plus de 5500 ha de friches et achète chaque année environ 50 ha de terrains en déshérence pour favoriser la réalisation des projets communaux et intercommunaux sur les friches urbaines et industrielles, afin de faire la « ville sur la ville » et éviter ainsi la périurbanisation. Il mène actuellement 470 opérations qui correspondent à 1910 biens acquis répartis sur 800 hectares.

l'émergence d'activités illicites à proximité de leurs lieux d'habitations (trafic, prostitution, squat et habitats temporaires, ...) sur des espaces dont une partie est masquée par la végétation.

Dans de nombreux endroits on peut également se réjouir de l'implantation spontanée d'espèces patrimoniales en ville, car les milieux qui les accueillent sont rares. Les dynamiques de végétation et d'enfrichement des friches urbaines qui échappent à l'homme et à son envie de tout maitriser nous montrent la capacité qu'ont certains écosystèmes à la résilience (restauration spontanée après une destruction brutale). Ces dynamiques correspondent à une certaine forme de « retour de la nature » et du sauvage!

Dans certains cas, l'arrivée d'espèces protégées (flore et faune) dans les friches urbaines en attente de re-construction n'est pas non plus à exclure. Mais la présence de ces dernières (fleurs, lézard, amphibiens, passereaux, ...) va probablement apporter de nouvelles contraintes réglementaires aux aménageurs et à leurs maîtres d'ouvrage. Les procédures de prise en compte du patrimoine naturel imposent à tous la protection de la biodiversité et l'absence de perte nette de celle-ci dans les projets d'aménagement. Les aménageurs doivent donc réaliser des diagnostics environnementaux (inventaires naturalistes) et proposer à l'État des actions d'évitement pour ne pas impacter les espèces protégées et le cas échéant des opérations de compensation, si l'évitement apparaît impossible ou insuffisant. Cela entraîne de délais d'instructions et retards de chantier... donc des coûts supplémentaires liés à la compensation. La jolie plante est vite diabolisée, et accusée d'empêcher d'urbaniser en rond.

FAIRE D'UNE CONTRAINTE : UN PROJET!

En Nord et Pas-de-Calais, l'Établissement Public Foncier (EPF) Nord-Pas de Calais accompagne le renouvellement urbain par le recyclage des friches industrielles et urbaines. Il a donc décidé de ne pas laisser évoluer librement les friches temporairement disponibles dont il a la propriété. Pour changer la « trajectoire de la végétation » des espaces disponibles après la réalisation des travaux de démolition des usines, il réalise des opérations massives d'ensemencement pour permettre installation de prairies fleuries. Le choix des espèces implantées se veut favorable au retour des invertébrés, parmi lesquels les pollinisateurs sont particulièrement ciblés. L'EPF installe ainsi des couvre-sols à base de Fabacées (nouveau nom des légumineuses) espèces capables de se développer facilement sur des sols pauvres et contraints composés majoritairement de gravats issus de la démolition, de bétons concassés et de briquaillons, car elles récupèrent l'azote dont elles ont besoin dans l'atmosphère. Sur de très nombreux sites les mélanges implantés (graminées et plantes à fleurs) sont faits majoritairement avec des espèces à faible croissance, donc à faible coût d'entretien, comme les trèfle rampant (*Trifolium* repens) et lotier corniculé (Lotus corniculatus). Ont également été testées les luzerne cultivée (Medicago sativa), trèfle des prés (Trifolium pratense), anthyllide vulnéraire (Anthyllis vulneraria) et sainfoin cultivé (Onobrychis viciifolia). Les apiculteurs et naturalistes ne sont pas insensibles à l'installation de tels couverts végétaux. Chacun a pu reconnaître dans ces espèces des fleurs très connues pour leur forte attractivité pour les abeilles domestiques et sauvages notamment chez ces dernières pour les



espèces à langue longues (comme certains bourdons et les Mégachilidés) particulièrement menacées dans les pays du Nord-Ouest de l'Europe suite à l'arrêt progressif depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale des assolements faits avec les légumineuses qui apportaient de l'azote aux parcelles cultivées. Dans d'autres situations se sont des prairies fleuries diversifiées (centaurées, marguerite, carotte sauvage, achillée mille-feuille ...) qui sont installées, prairies dont les espèces sont choisies dans la flore régionales et sont certifiées d'origine locale.

UNE ACTION QUI S'INSCRIT DANS LE PNA « FRANCE, TERRE DE POLLINISATEURS »

Ces mélanges sont aujourd'hui installés sur quasi toutes les friches déconstruites par l'EPF en attendant leur ré-usage et concernent plusieurs dizaines d'hectares (seuls les sites qui repartent à l'urbanisation très rapidement ne sont pas ensemencés). Le choix des végétaux implantés sur les sites traités a été conçu, comme on l'a vu, pour être favorable aux invertébrés tant pour l'alimentation des larves que pour celle des adultes. Ils sont donc favorables à nombreuses espèces d'abeilles, papillons et syrphes (diptères). Sur divers sites les suivis naturalistes amateurs ont permis d'observer de nombreuses espèces de bourdons, osmies, anthidies, mégachiles... chez les Apoïdes. Chez les papillons, les friches urbaines « verdies » ac-

Bourdon terrestre sur Carduée



cueillent nombreux azuré de la bugrane, souci, machaon grand-porte-queue, cuivré commun, et divers Satyridés. Ces opérations d'ensemencement dirigé, simples à mettre en place dans leur conception s'inscrivent dans le cadre du plan national d'actions (PNA) « France, terre de pollinisateurs », et dans un projet de coopération transfrontalière avec la Flandre belge, la Wallonie et les Hauts-de-France, dans le cadre d'un programme européen Interreg, nommé SAPOLL (SAuvons nos POLLinisateurs) pour lequel l'EPF est partenaire technique. L'action vise également à donner des usages transitoires à des espaces momentanément sans vocation.

Ces opérations sont appréciées pour leur contribution à l'amélioration du cadre de vie des habitants et riverains, et à l'image du quartier. L'intérêt de ces actions en plus du bénéfice pour le maintien de la nature en ville et de la biodiversité « ordinaire » mais tout aussi menacée, correspond également aux dépenses qui ont été évitées (broyages ou fauchages des végétations herbacées et ligneuses) et à l'absence d'installation d'espèces exotiques envahissantes voire allergènes. Cette initiative qui inspire aujourd'hui d'autres acteurs de l'aménagement urbain vient d'être reconnue au niveau national. L'action de « verdissement » de L'EPF Nord – Pas de Calais a ainsi reçu le 5 novembre 2018 le Prix du génie écologique 2018, dans la catégorie « aménagement des espaces publics et privés ».



